

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DECRET n° 2014-844

Mettant fin aux fonctions du Premier Ministre

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution, notamment en ses articles 43 et 49 ;

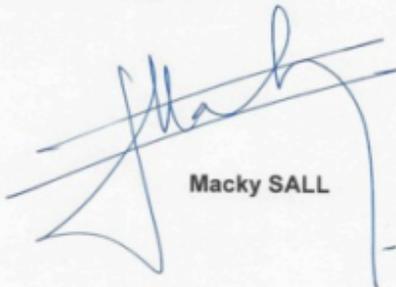
Vu le décret n° 2013-1218 du 1er septembre 2013 portant nomination du Premier Ministre,

DECRETE

Article premier : il est mis fin aux fonctions de Madame Aminata TOURE, Premier Ministre de la République du Sénégal.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Dakar, le 04 juillet 2014



Macky SALL